

Troisième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, soit 39,27 euros, au report à nouveau. Le report à nouveau s'établira alors à 851,36 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée donne quitus aux membres du Conseil pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de trois ans, le mandat venant à échéance de Mado Thiaucourt et de Michel Thiaucourt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (abstention des intéressés).

Sixième résolution :

L'Assemblée décide de maintenir à 15 € le montant de la cotisation 2026 de membre actif, le montant de la cotisation de membre bienfaiteur restant libre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant traité, et plus personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance, suivie du Conseil après Assemblée. À l'issue du Conseil, des échanges informels se sont poursuivis autour de la galette traditionnelle.



Le Président, C. Lassalle.

Le 24 janvier 2026